



# Mémo déchets

Prendre soin de sa ville,  
c'est respecter les consignes pour jeter ses déchets

Service environnement : 01 69 92 67 14 / environnement@caese.fr



## Collecte des ordures ménagères

Déchets alimentaires, vaisselle en plastique, couches, vaisselles cassée (même en verre), masques, mouchoirs, autres déchets...

Centre-Ville	Saint-Gilles	Petit Saint-Mars	Guinette	Saint-Michel	Saint-Pierre	Bois-Bourdon	Hameaux	Parc Sudessor	Saint-Martin
Du lundi au samedi	Du lundi au samedi	Lundi Mercredi Vendredi	Lundi Mercredi Vendredi	Lundi Mercredi Vendredi	Mardi Jeudi Samedi	Lundi Mercredi Vendredi	Mardi Jeudi Samedi	Lundi Mercredi Vendredi	Mardi Jeudi Samedi

Sortir les bacs la veille du jour de collecte à partir de 20 h. Ils doivent être déposés sur le trottoir de manière à ne pas gêner la circulation.

**Les collectes sont effectuées les jours fériés à l'exception du 1<sup>er</sup> mai, fête du travail.**

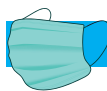
Attention : le samedi en Centre-Ville et Quartier Saint-Gilles, la collecte a lieu de 17 h à 20 h. Les ordures peuvent donc être sorties entre 16 h 30 et 17 h le samedi.



## Collecte des déchets recyclables

Les emballages en plastique, métalliques, cartons et papiers (même gras), brique alimentaires.

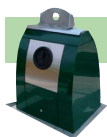
Centre-Ville	Saint-Gilles	Petit Saint-Mars	Guinette	Saint-Michel	Saint-Pierre	Bois-Bourdon	Hameaux de Humery Pierrefite Valnay et Villesauvage	Parc Sudessor	Saint-Martin
Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Jeudi	Mercredi	Jeudi	Lundi	Jeudi	Lundi
Hameau de Guignonville					Hameau du Chesnay Ferme de Chapdoux				
Mercredi					Jeudi				



## Les masques

Ils doivent être jetés dans un sac poubelle dédié.

Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle « jaune ».



## Verre

Vous pouvez apporter votre verre dans l'une des colonnes à verre disséminées dans la Ville.

Retrouvez la liste des 82 colonnes à verres sur le site : [www.mairie-etampes.fr](http://www.mairie-etampes.fr) > Ma ville > Propreté et tri.



## Collecte des déchets verts

Le lundi matin

Du 2<sup>e</sup> lundi de mars au dernier lundi de novembre.

Les sacs peuvent accueillir : feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies et d'arbustes, mauvaises herbes, tonte de pelouse (pas de terre ni de gravat).

Pour obtenir des sacs végétaux, rapprochez-vous des Services techniques municipaux de la Ville, 19, rue Reverseaux au 01 69 92 67 13.



### Horaires d'ouverture :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : 10 h à 12 h et 13 h à 17 h. **Samedi** : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h.  
**Fermeture** à 18 h du 1<sup>er</sup> avril au 14 octobre.

**Dimanche et jours fériés** : 9 h à 12 h.

**Fermé** le mercredi.

**Fermé** les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

**Fermeture anticipée** à 12 h les 24 et 31 décembre.

**Vous n'avez pas encore votre carte de déchèterie ?** Contacter le service des Affaires générales de la Ville, rue des Marionnettes munis de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. **Tél. : 01 69 92 68 00.**

## Encombrants et déchets électriques et électroniques

### Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Les objets encombrants sont définis comme ceux ne pouvant pas être déposés dans un conteneur et dont le poids maximum autorisé est de 70 kg. Ils doivent pouvoir être collectés par les agents sans occasionner de risques pour le personnel.

Il s'agit par exemple des meubles, des sommiers, matelas, des vieilles ferrailles, déchets électriques et électroniques...

**Sont exclus de la dénomination des objets ménagers encombrants :**

- les gravats
- les carcasses ou pièces détachées de véhicules motorisés, ainsi que les pneus
- les déchets ménagers dangereux
- les bidons et récipients contenant des produits spéciaux (tels que des huiles de moteur, des acides, des diluants...)
- tout objet dont le volume ou le

poids ne permet pas son chargement dans les véhicules de collecte • les éléments pouvant présenter des risques lors de la mise en benne, les déchets encombrants en provenance d'exploitation agricole, artisanale, industrielle et commerciale • les souches d'arbres.

**Les encombrants doivent être portés en priorité à la déchèterie.**

**En cas d'impossibilité de vous rendre en déchèterie, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous auprès d'Allô-Encombrants au 01 69 92 67 13.**



Le volume total ne doit pas excéder 2 m3. Ils doivent être déposés sur la voirie uniquement le mercredi à partir de 17 h et en un tas compact disposé de manière à ne pas gêner les circulations.



## Recyclerie du Gâtinais

45, rue de l'Essonne, à Prunay-sur-Essonne

Votre mobilier est encore en bon état ? Recyclez vos objets électroménagers, livres, vêtements et maroquinerie en prenant rendez-vous auprès de la Recyclerie du Gâtinais. **Tél. : 01 64 99 38 22.**



## Collecte des déchets toxiques

Piles, ampoules, peinture

Le deuxième mardi, tous les deux mois à compter de février, un camion est à votre disposition :

Place Saint-Gilles de 8 h 30 à 12 h 30 et Place de l'Hôtel-de-Ville de 13 h 30 à 16 h 30.

Vous pouvez aussi déposer vos déchets dits toxiques (ou dangereux) dans les éco-centres (déchèteries).



## Collecte de vêtements

**Les vêtements peuvent être apportés en déchèterie ou dans les points « Relais » (consulter la carte des points sur <http://lerelais.org>) situés en ville :**

- Chemin du Larris (au bout du chemin, dans l'enceinte de Val-emploi).
- 32, boulevard Saint-Michel, parking d'Intermarché.
- Directement à la Recyclerie du Gâtinais (voir ci-dessus).



## Les « Toutounet »

**Sortir son animal de compagnie impose de prévoir de ramasser ses déjections.**

Quoi de plus normal que de respecter la propreté des espaces publics. Pour les responsables d'animaux qui auraient

exceptionnellement oublié de se munir d'un sachet, la Ville a mis à disposition 39 Toutounet, des distributeurs de sachets.

(liste disponible sur [www.etampes.fr](http://www.etampes.fr) > Ma ville > Propreté et tri).

**JETER DES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE (MASQUE, MÉGOT,...) AINSI QUE LES CROTTES DE CHIEN SONT SANCTIONNÉS PAR UNE AMENDE FORFAITAIRE DE 68 EUROS.**